

Fiche d'Informations Clés sur l'Investissement

Fiche d'Informations Clés sur l'Investissement (FICI)



Cette offre de financement participatif n'a été ni vérifiée ni approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) ou par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (AEMF).

La pertinence de votre expérience ainsi que de votre connaissance n'ont pas nécessairement été évalués avant de vous accorder l'accès à cet investissement.

En effectuant cet investissement, vous en assumez pleinement les risques, y compris le risque de perte totale ou partielle du capital investi.

Fiche d'Informations Clés sur l'Investissement

Avertissement de risque

L'investissement dans ce projet de financement participatif comporte des risques, y compris le risque de perte totale ou partielle des sommes investies. Votre investissement n'est pas couvert par les systèmes de garantie des dépôts établie conformément à la Directive 2014/49/UE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne*. Votre investissement n'est pas non plus couvert par les systèmes d'indemnisation des investisseurs conformément à la Directive 97/9/EC du Parlement européen et du Conseil de l'Union Européenne.** Vous pourriez ne recevoir aucun rendement sur votre investissement.

Ceci n'est pas un produit d'épargne et nous vous conseillons de ne pas investir plus de 10 % de votre patrimoine net dans des projets de financement participatif.

Vous pourriez ne pas être en mesure de vendre les instruments d'investissement au moment où vous le souhaitez. Si vous êtes en mesure de les vendre, vous risquez néanmoins de subir des pertes.

** Directive 2014/49/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 relative aux systèmes de garantie des dépôts (JO L 173 du 12.6.2014, p. 149)."*

*** Directive 97/9/CE du Parlement européen et du Conseil du 3 mars 1997 relative aux systèmes d'indemnisation des investisseurs (JO L 84 du 26.3.1997, p. 22) ».*

Période de réflexion précontractuelle pour les investisseurs non avertis

Les investisseurs non avertis bénéficient d'une période de réflexion de 4 jours pendant laquelle ils peuvent, à tout moment, révoquer leurs offres d'investissement ou la manifestation d'intérêt pour l'offre de financement participatif sans avoir à donner de motif et sans encourir une pénalité. La période de réflexion commence au moment où l'investisseur potentiel non averti fait une offre d'investissement ou signale sa manifestation d'intérêt et expire après quatre jours civils à compter de cette date.

Les investisseurs non avertis peuvent se rétracter instantanément pendant le délai de réflexion depuis leur espace personnel (rubrique « Souscriptions »), et ce même après le versement des fonds correspondant au règlement de leur investissement. En cas d'exercice du droit de rétractation les sommes réglées par compte de paiement, virement ou carte bancaire seront reversées sur le compte de paiement de l'investisseur. En cas de règlement par chèque, celui-ci sera retourné à l'investisseur. Dès exercice du droit de rétractation, le bulletin de souscription est annulé.

Fiche d'Informations Clés sur l'Investissement

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE A : Informations sur le(s) porteur(s) de projet et le projet de financement participatif	5
(a) Porteur de projet et projet de financement participatif	5
(b) Responsabilité des informations fournies dans cette fiche d'informations clés sur l'investissement.....	5
(c) Activités principales du porteur de projet ; produits ou services offerts par le porteur de projet	5
(d) Hyperlien vers les états financiers les plus récents du porteur de projet	5
(e) Principaux chiffres et ratios financiers annuels du porteur de projet des trois dernières années	6
(f) Description du projet de financement participatif	6
PARTIE B : Principales caractéristiques du processus de financement participatif et conditions pour l'emprunt obligataire	6
(a) Montant à financer et précédents financements.....	6
(b) Date limite pour atteindre le montant à financer	6
(c) Conséquences en cas de non atteinte du montant à financer à la date limite	6
(d) Montant maximal finançable	6
(e) Montant des fonds propres engagés dans le projet de financement participatif par le porteur de projet.....	6
(f) Modification de la composition du capital ou des emprunts du porteur de projet liée à l'offre de financement participatif.....	7
(g) Montant des fonds propres engagés dans le projet de financement participatif par les personnes clés de GWENNEG*	7
PARTIE C : Principaux types de risques	7
(a) Risque lié au projet.....	7
(b) Risque sectoriel	7
(c) Risque de défaillance.....	7
(d) Risque de rendement inférieur, tardif ou nul.....	7
(e) Risque de défaillance de la plateforme	7
(f) Risque d'illiquidité de l'investissement	7
(g) Autres risques.....	7
PARTIE D : Informations relatives à l'offre de valeurs mobilières	7
(a) Montant total et type de valeurs mobilières ou à offrir	7
(b) Prix de souscription	8
(c) Conditions de souscription et de paiement	8

Fiche d'Informations Clés sur l'Investissement

(d) Détention et livraison de valeurs mobilières aux investisseurs.....	8
(e) Informations relatives à la garantie ou au nantissement par lequel l'investissement est assuré (le cas échéant).....	8
(f) Informations sur les taux d'intérêt et les échéances.....	8
PARTIE E : Informations sur les véhicules à usage spécial (SPV).....	9
(a) Un SPV est-il interposé entre le porteur de projet et l'investisseur ?.....	9
PARTIE F : Droits des investisseurs.....	9
(a) Droits fondamentaux attachés aux valeurs mobilières.....	9
(b) Restrictions auxquelles sont soumises les valeurs mobilières et restrictions relatives au transfert des instruments.....	9
(c) Possibilités pour l'investisseur de sortir de l'investissement.....	9
(d) Répartition du capital et des droits de vote avant et après l'émission d'obligations résultat de l'offre.....	10
PARTIE G : Frais, informations et recours juridiques.....	10
(a) Frais et coûts encourus par l'investisseur.....	10
(b) Frais encourus par le porteur de projet.....	10
(c) Informations supplémentaires.....	10
(d) Recours juridiques.....	11

Fiche d'Informations Clés sur l'Investissement

PARTIE A : INFORMATIONS SUR LE(S) PORTEUR(S) DE PROJET ET LE PROJET DE FINANCEMENT PARTICIPATIF**(a) Porteur de projet et projet de financement participatif**

Identité	CULINARIA (900 928 920 R.C.S. Rennes)
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Capital social	421 790,00 euros
Secteur (Code NACE)	46.39B – Commerce de gros (commerce interentreprises) alimentaire non spécialisé
L.E.I.	9695008YHFOMRTTEZC80
Code projet	969500CPPBNLQ569R82020260001
Coordonnées	Siège social : 26 BOULEVARD DE LA DUCHESSE ANNE, 35740 PACE
Propriété	La société CULINARIA est détenue à : - 30% par NEX CONSEIL, elle-même détenue par Miguel CASANOVA - 70% par TOLTECK, elle-même détenue par Denis PINAULT
Administration	Le président de la société est Denis PINAULT. Le directeur général de la société est Miguel CASANOVA.

(b) Responsabilité des informations fournies dans cette fiche d'informations clés sur l'investissement

Miguel CASANOVA déclare qu'à sa connaissance, aucune information n'a été omise ou n'est matériellement trompeuse ou inexacte. Le porteur de projet est responsable de la préparation de cette fiche d'informations clés sur l'investissement.

Miguel CASANOVA déclare assurer sa responsabilité au regard des informations indiquées dans la présente fiche d'informations clés sur l'investissement conformément à l'article 23(9) du règlement (UE) 2020/1503 du Parlement européen et du Conseil.

(c) Activités principales du porteur de projet ; produits ou services offerts par le porteur de projet

CULINARIA est une société d'exportation de produits alimentaire en Amérique du Sud, notamment au Chili, au Pérou, au Panama et en Colombie. La société possède également des sociétés dans ces pays afin de réceptionner et distribuer les produits aux clients finaux. La société s'adresse à des clients professionnels issus du tourisme et de la restauration avec une gamme de produits principalement français.

(d) Hyperlien vers les états financiers les plus récents du porteur de projet

<https://investir.gwenneg.bzh/fr/projects/culinaria/documents>

Fiche d'Informations Clés sur l'Investissement

(e) Principaux chiffres et ratios financiers annuels du porteur de projet des trois dernières années

<https://investir.gwenneg.bzh/fr/projects/culinaria/documents>

(f) Description du projet de financement participatif

La société souhaite continuer son développement en Amérique du Sud. Elle a un besoin en fonds de roulement créé par le temps de transport entre le continent européen et l'Amérique du Sud. La société connaît une croissance soutenue de ses ventes sur ses filiales qui génère une augmentation de son BFR.

Afin de réaliser ce projet la société a besoin de se financer à hauteur de 200 000 € avec un seuil minimum de 150 000€ afin de compléter le plan de financement.

PARTIE B : PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU PROCESSUS DE FINANCEMENT PARTICIPATIF ET CONDITIONS POUR L'EMPRUNT OBLIGATAIRE
(a) Montant à financer et précédents financements

Le montant à financer par le biais du financement Participatif est de 200 000 € sous forme d'emprunt obligataire dans une seule offre de financement participatif avec un minimum de 150 000€.

Le porteur de projet et GwenneG n'ont jamais réalisé d'offres de financement participatif.

(b) Date limite pour atteindre le montant à financer

L'offre sera fermée aux investisseurs potentiels à partir du 09/03/2026 (soit 30 jours après ouverture de la campagne).

(c) Conséquences en cas de non atteinte du montant à financer à la date limite

En cas de non atteinte du montant à financer à la date limite :

- Il sera proposé aux souscripteurs prolongation de l'offre de financement participatif de 30 jours. Les souscripteurs disposeront de la faculté soit de maintenir leurs souscriptions soit de rétracter au-delà du délai légal de rétractation.

S'il devait y avoir prolongation de l'offre et rétractation des souscripteurs, ces derniers seraient remboursés sans frais dans un délai de 48 heures.

- Si après prolongation le montant à financer n'était pas atteint, l'ensemble des souscripteurs seront remboursés sous 48 heures et sans frais sur leur compte plateforme.

(d) Montant maximal finançable

Le montant maximal finançable via l'offre de financement participatif est de 200 000 €.

(e) Montant des fonds propres engagés dans le projet de financement participatif par le porteur de projet.

Les principaux actionnaires ou les membres des organes de direction, de surveillance ou d'administration du porteur de projet ne souscriront pas à l'offre de financement participatif.

Fiche d'Informations Clés sur l'Investissement

(f) Modification de la composition du capital ou des emprunts du porteur de projet liée à l'offre de financement participatif.

La composition du capital social ne changera pas à la suite de l'offre de financement participatif. En revanche l'endettement du porteur de projet sera augmenté de 200 000 € selon le niveau atteint de l'offre de financement participatif.

(g) Montant des fonds propres engagés dans le projet de financement participatif par les personnes clés de GWENNEG*.

Les personnes clés de GWENNEG se réservent le droit de souscrire à l'offre de financement participatif, dans la limite de 20% du montant collecté, et notamment en fin de période de collecte pour atteindre le montant minimum à financer.

*personnes clés de GWENNEG : actionnaires de GWENNEG détenant plus de 20% du capital ou des droits de vote, salariés et dirigeants de GWENNEG, et toute personne physique ou morale liée aux actionnaires, dirigeants ou salariés de GWENNEG par une relation de contrôle au sens de l'article 4, paragraphe 1, point 35) b), de la directive 2014/65/UE.

PARTIE C : PRINCIPAUX TYPES DE RISQUES**(a) Risque lié au projet**

La société exerce une activité de grossiste et expédie des marchandises en Amérique du Sud, l'activité de la société est donc impactée par les aléas liés au transport maritime. Ayant une activité d'exportation, la société est soumise aux impacts potentiels de la réglementation des différents pays et notamment des droits de douane.

(b) Risque sectoriel

La société s'adresse à des clients finaux dans le secteur du tourisme, de l'hôtellerie ou encore de la restauration. Le risque qu'il y ait des ralentissements sur ces marchés peut impacter l'activité de la société.

(c) Risque de défaillance

Le risque que Culinaria fasse l'objet d'une faillite ou d'une autre procédure d'insolvabilité pouvant entraîner la perte de l'investissement pour les investisseurs.

(d) Risque de rendement inférieur, tardif ou nul

Le risque que le rendement effectif soit plus faible que prévu, qu'il soit retardé ou que le projet soit en défaut de paiement du capital ou des intérêts.

(e) Risque de défaillance de la plateforme

Le risque que GwenneG soit temporairement ou définitivement incapable de fournir ses services. Il représente un risque d'informations et de suivi pour les investisseurs.

(f) Risque d'illiquidité de l'investissement

Représente le risque que les investisseurs ne puissent pas vendre leur investissement.

(g) Autres risques

D'autres risques exogènes peuvent apparaître pendant la durée de vie de l'emprunt.

PARTIE D : INFORMATIONS RELATIVES A L'OFFRE DE VALEURS MOBILIERES**(a) Montant total et type de valeurs mobilières ou à offrir**

Fiche d'Informations Clés sur l'Investissement

Valeurs Mobilières : Obligations simples à 8,50 % annuel.

Montant Total d'obligations : 200 000€

Valeur d'une Obligation : 1 000€

Maturité : 36 mois.

Taux d'intérêt annuel : 8,50% Brut

Remboursement du capital : in fine, soit à l'issue des 36 mois

Païement des intérêts : Annuellement

(b) Prix de souscription

Le prix unitaire de chaque obligation est de 1 000 euros et le montant minimum de souscription par investisseur est d'UNE obligation soit 1 000 euros.

(c) Conditions de souscription et de paiement

Pour pouvoir souscrire, l'investisseur doit disposer d'un compte sur la plateforme GwenneG et compléter l'ensemble des questionnaires et fournir documents d'identité demandés.

Ensuite, l'investissement est réalisé en ligne en choisissant le mode de paiement (CB, Chèque ou virement) et signature du bulletin de souscription.

Le transfert du prix de la souscription est conditionné à l'atteinte de l'objectif minimal de financement, les fonds sont pendant la phase de collecte bloqué auprès du prestataire de service de paiement MIPISE PAYMENT SERVICES.

La campagne de financement démarrera à partir du 09/02/2026 et se terminera à partir du 09/03/2026 (soit 30 jours après la date d'ouverture de la campagne, sauf atteinte de l'objectif maximum de financement, la date de fin sera à la réception de l'ensemble des fonds et allongés du délai légal de rétractation).

(d) Détention et livraison de valeurs mobilières aux investisseurs

La date de livraison des valeurs mobilières sera le 09/03/2026 (éventuellement augmenté de 4 jours maximum en cas de délai de rétractation non purgé) et la livraison des instruments concernés sera effectué par l'émetteur avec un enregistrement dans ses comptes. Chaque investisseur disposera d'un accès dans son espace personnel lui permettant de visualiser sa participation, son tableau d'amortissement et son bulletin de souscription.

Les flux financiers sont pris en charge par le prestataire de service de paiement MIPISE PAYMENT SERVICES, l'investisseur n'a pas de frais à payer pour les services de MIPISE PAYMENT SERVICES.

(e) Informations relatives à la garantie ou au nantissement par lequel l'investissement est assuré (le cas échéant)

Un nantissement du fonds de commerce de Culinaria sera mis en place pour garantir l'emprunt obligataire.

(f) Informations sur les taux d'intérêt et les échéances

Taux d'intérêt nominal annuel : le taux d'intérêt nominal annuel est de 8,50% par an. La modalité de remboursement est de 36 mois maximum avec un remboursement in fine du capital et versement des coupons (intérêts) annuel.

Date à partir de laquelle les intérêts sont payables : Les intérêts courent à date de clôture de l'opération de financement participatif soit à partir du 09/03/2026 et jusqu'au remboursement intégral du capital et des intérêts soit 36 mois maximum.

Dates d'échéance des paiements d'intérêts : Tous les ans à compter de la date de clôture de la collecte et jusqu'au remboursement intégral du capital et des intérêts.

Fiche d'Informations Clés sur l'Investissement

Rendement applicable : Le rendement compte tenu du taux d'intérêt et de la durée d'emprunt obligatoire maximale (36 mois) est de 8,50% brut. Si un remboursement anticipé devait être réalisé avant le terme des 36 mois le rendement serait ainsi réduit au prorata de la durée d'emprunt. Le remboursement anticipé ne pourra intervenir qu'après une période minimale de 6 mois ou un versement de 6 mois d'intérêts.

PARTIE E : INFORMATIONS SUR LES VEHICULES A USAGE SPECIAL (SPV)

(a) Un SPV est-il interposé entre le porteur de projet et l'investisseur ?

Aucun SPV n'est interposé entre le porteur de projet et l'investisseur.

PARTIE F : DROITS DES INVESTISSEURS

Lien vers le contrat d'émission et Bulletin de souscription indiquant l'ensemble des droits des investisseurs :

<https://investir.gwenneg.bzh/fr/projects/culinaria/documents>

(a) Droits fondamentaux attachés aux valeurs mobilières

Les droits fondamentaux attachés aux obligations émises sont les suivants :

- Droit au remboursement du capital et au versement des intérêts
- Droit à l'Exigibilité anticipé :
 - a) cas de défaut de paiement de tout montant, en principal ou intérêt, dû par l'Émetteur au titre de toute Obligation depuis plus de quinze (15) jours calendaires à compter de la date d'exigibilité de ce paiement ;
 - b) dans l'hypothèse où l'Émetteur ou une de ses Filiales ou Participations fait l'objet d'une Procédure Collective ou d'une liquidation volontaire (à l'exception de toute liquidation volontaire due à une fin d'activité de la société concernée) ;
 - c) en cas d'inexactitude des déclarations faites par l'Émetteur à l'Article 9 ;
 - d) en cas de dissolution, liquidation, fusion, scission ou absorption de l'Émetteur ou de l'une des Filiales ou Participations avant le remboursement intégral des Obligations, sauf dans le cas d'une dissolution, liquidation, fusion, scission ou absorption, au terme de laquelle (i) s'agissant de l'Émetteur, l'Émetteur est l'entité absorbante ou l'intégralité des engagements de l'Émetteur au titre des Obligations est transférée à la personne morale qui lui succède ou (ii) s'agissant d'une Filiale ou Participations, la personne morale qui lui succède demeure contrôlée (au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce ou au sens de l'article L. 233-2 du Code de Commerce), directement ou indirectement, par l'Émetteur.
- Droit de Cession des obligations : Les Obligations sont librement cessibles. Toutefois, toute cession d'une ou plusieurs Obligations devra faire l'objet d'une information préalable de la Société.
- Droit d'informations des porteurs d'obligations
- Droit de représentation des porteurs d'obligations par le représentant de la Masse des souscripteurs

(b) Restrictions auxquelles sont soumises les valeurs mobilières et restrictions relatives au transfert des instruments

Les obligations peuvent être remboursées par le porteur de projet avant leur terme de 36 mois ce qui impactera le rendement.

(c) Possibilités pour l'investisseur de sortir de l'investissement

Fiche d'Informations Clés sur l'Investissement

Droit de Cession des obligations : Les Obligations sont librement cessibles. Toutefois, toute cession d'une ou plusieurs Obligations devra faire l'objet d'une information préalable de la Société.

(d) Répartition du capital et des droits de vote avant et après l'émission d'obligations résultat de l'offre

En supposant que toutes les valeurs mobilières seront souscrites.

La composition du capital social sera inchangée après l'émission des obligations par le porteur de projet.

PARTIE G : FRAIS, INFORMATIONS ET RECOURS JURIDIQUES

(a) Frais et coûts encourus par l'investisseur

Frais, charges et autres coûts		En Euros	En pourcentage du montant total de l'investissement	Exemples
Ponctuel	Coûts d'entrée	0 €	0%	Aucun frais n'est porté par l'investisseur à la souscription.
	Coûts de sortie	0 €	0%	Aucun frais n'est porté par l'investisseur à l'échéance.
Continu	Frais de suivi	0 €	0%	Aucun frais n'est porté par l'investisseur pendant la période de détention de l'investissement.
Accessoire	Frais de performance / Intérêts portés	0 €	0%	Néant
	Autres frais accessoires (préciser...)	0 €	0%	Néant
Fiscalité	Traitement fiscal des intérêts	La fiscalité applicable à votre investissement dépend de votre situation personnelle. Pour un résident fiscal français : • Personnes physique ou personne morale soumise à l'IR : les revenus issus de cet investissement seront imposés au titre du Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU), soit à un taux de 31,4% composé d'un taux forfaitaire d'IR de 12,8% et des prélèvements sociaux de 18,6%. • Personne morale soumise à l'IS : les revenus de placements financiers ne subissent pas de prélèvements à la source. En revanche, ces revenus entrent dans la base de calcul de l'impôt sur les bénéfices des sociétés, dont le taux normal est fixé à 25,0% et le taux réduit à 15%.		

(b) Frais encourus par le porteur de projet

Au titre de la réalisation des prestations de services de financement participatif fournies à la société qui réalise le projet, en cas d'atteinte du montant à financer, GWENNEG percevra de la société qui réalise le projet une rémunération variable égale à 5,0% hors taxes du montant des fonds collectés payable dès versement des fonds, le cas échéant, par prélèvement sur les sommes versées.

La société est également redevable de 0.5% hors taxes des flux reversés (principal et coupons).

(c) Informations supplémentaires

Lien d'accès sur la page de présentation du projet sur la plateforme gwenneg.bzh :

<https://investir.gwenneg.bzh/fr/projects/culinaria>

Fiche d'Informations Clés sur l'Investissement

Lien d'accès aux documents du projet sur la plateforme gwenneg.bzh :
<https://investir.gwenneg.bzh/fr/projects/culinaria/documents>

(d) Recours juridiques

https://investir.gwenneg.bzh/fr/menu_item_pages/reclamations

Miguel Casanova